Communiqué de presse
11/12/2019

Tour de l'Europe :
Précisions apportées par la Ville de Mulhouse

A la suite de l'article paru dans le journal l'Alsace ce mercredi 11 décembre 2019, la Ville de Mulhouse précise qu'elle a bien souhaité se porter acquéreur du restaurant de la Tour de l'Europe en exerçant son droit de préemption, confirmé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2019, délibération adoptée par les membres du Conseil Municipal.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'un projet global de requalification de la Tour de l'Europe, symbole de la Ville, auquel les Mulhousiens et les habitants de cette tour sont attachés.

Cette acquisition a été réalisée pour un montant de 400 000 €, conforme à l'estimation des services de l'Etat (France Domaines).

Une instruction judiciaire est ouverte relative aux conditions de mise en vente de ces locaux entre le vendeur et la société qui avait déclaré son intention d'acheter.

La Ville de Mulhouse se tient évidemment à la disposition du magistrat instructeur pour apporter tous les éléments d'information utiles à la justice.

Contact presse :
Nina OUMEDJKANE
Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr
03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46